

LES PRISONS POUR MINEURS

CONTROVERSES SOCIALES PRATIQUES PROFESSIONNELLES EXPERIENCES DE RECLUSION

Synthèse – Juillet 2011

sous la direction de
Gilles Chantraine

Équipe de recherche

Gilles CHANTRAINE (CLERSÉ, UMR CNRS 8019 / Université de Lille 1)

Gaëtan CLIQUENNOIS (FNRS / Université catholique de Louvain-la-Neuve)

Abraham FRANSSSEN (CES, Facultés universitaires Saint-Louis)

Grégory SALLE (CLERSÉ, UMR CNRS 8019 / Université de Lille 1)

Nicolas SALLEE (IDHE, UMR CNRS 8533 / Université Paris Ouest Nanterre)

David SCHEER (Centre de recherches criminologiques ULB067 / Université Libre de Bruxelles)

Recherche réalisée avec le soutien de :

- la *Mission de recherche « Droit et Justice »*
- la *Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.*

Objet et approche

Cette recherche a pour objet les prisons pour mineurs, et plus particulièrement les établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM). Elle vise à saisir conjointement les expériences de réclusion (avec leurs déboires et leurs adaptations), les pratiques professionnelles (avec leurs routines et leurs heurts), et les controverses publiques (avec leurs moments forts et leurs périodes creuses). Inspirée sur le plan théorique par plusieurs domaines de la sociologie – de la sociologie des professions à celle des institutions totales, de la sociologie des controverses à celle des expériences carcérales –, elle combine plusieurs méthodes qualitatives (enquête ethnographique, analyses d'entretiens en groupe, analyse socio-informatique) dans le cadre d'une approche compréhensive et d'une démarche comparative.

Son approche est compréhensive en un double sens. D'une part, elle fait porter l'analyse au niveau de l'action, dans la description du déroulement des pratiques comme dans la restitution du sens que les acteurs leur confèrent. D'autre part, elle envisage son objet en s'efforçant de prendre en compte le plus grand nombre d'aspects de la réalité possible. Pour ce faire, elle s'est attachée à prendre au sérieux la spécificité du dispositif des EPM, sur le plan de l'organisation du travail notamment, tant du point de vue matériel (architecture, emploi du temps, etc.) que symbolique (redéfinition des identités professionnelles, processus de catégorisation et/ou de stigmatisation, etc.). La démarche est comparative également en un double sens. D'une part, l'enquête de terrain a porté sur trois établissements : deux EPM et un « quartier mineur » (QM) d'une maison d'arrêt. Évaluer la prétention à la singularité des EPM, officiellement présentés comme reposant sur un « concept nouveau », supposait en effet de les comparer avec ce contre quoi ils se définissent et se démarquent (les QM), mais aussi de confronter deux EPM afin de ne pas présupposer l'homogénéité de leurs réalités internes. D'autre part, la controverse qui s'est nouée autour des EPM est éclairée par un exposé du débat public relatif à l'emprisonnement des mineurs dans deux autres pays, la Belgique et l'Allemagne.

Le fonctionnement même du dispositif suscitait des interrogations valant comme points de départ. Les modalités de conciliation des deux objectifs principaux dévolus à l'institution – production de l'ordre et mise en œuvre de prises en charge éducatives individualisées – brouillent-elles les frontières et cultures professionnelles ? Les surveillants assument-ils, volontairement ou non, une part de la prise en charge éducative ? Les éducateurs se trouvent-ils contraints de se soucier des objectifs sécuritaires propres aux établissements pénitentiaires ? Bref, l'EPM introduit-il, de fait, une redistribution des tâches, un hiatus entre statuts et pratiques ? Sur le plan symbolique, comment est vécue par les agents de l'AP et la PJJ, administrations historiquement construites par distinction, voire par opposition, l'injonction à être en contact en permanence et à travailler étroitement en commun ? Comment les mots d'ordre du « partenariat » et de la « pluridisciplinarité » affectent-ils leurs normes et leurs pratiques professionnelles ? Le problème sociologique n'était alors pas tant de juger et d'évaluer le fonctionnement de cette collaboration, selon un questionnement qui anime en permanence les agents concernés, mais de

décrire les interactions quotidiennes et de mettre au jour les représentations qui les sous-tendent. Plutôt que de se prononcer sur l'existence réelle ou non du « binôme », il convenait de saisir les significations que les acteurs censés le composer lui donnent, en reliant celles-ci aux positions qu'ils occupent et aux dispositions qu'ils actualisent – avec les controverses qui en résultent sur le terrain. Par exemple : les régimes différenciés sont-ils des régimes *sécuritaires* différenciés, ou relèvent-ils d'une différenciation des prises en charge éducatives individuelles ? Est-il possible d'éduquer en prison ? Si oui, sur la base de quelles conceptions éducatives, arrimées à quels outillages théoriques ? Si non, pourquoi travailler néanmoins en EPM ? Du côté du corps médical et du corps enseignant, l'autonomie spatiale dont ils semblent jouir au sein de la détention se traduit-elle par l'expression d'un quant-à-soi professionnel ? Plus largement : quel est l'impact de la détention sur les objectifs de soin et de (re)scolarisation ? Comment l'enseignant construit ou tente-t-il de construire une autorité légitime propre dans le creux du cadre sécuritaire de la prison ? L'injonction récurrente au partenariat et à la pluridisciplinarité pourfend-elle les principes *a priori* intangibles du secret médical, et si oui, par quelles modalités ? Comment le personnel soignant s'adapte-t-il ou résiste-t-il à cette mise à l'épreuve ? Éducateurs, médecins, enseignants, surveillants se coordonnent-ils, par exemple pour préparer la sortie d'un jeune, et si oui comment ? Tout en restituant en détail le regard, les jugements et les doutes des professionnels, ce travail donne également à entendre la parole des jeunes détenus, leurs perceptions et leurs appréciations de ce nouveau dispositif, en lui-même et/ou par rapport à d'autres institutions qu'ils ont pu connaître : foyers, centres fermés, quartiers mineurs, etc. Comment gèrent-ils l'intense observation dont ils sont l'objet ? Quelles formes de subjectivation sont produites par l'activation pluridimensionnelle et pluriprofessionnelle qui caractérise le gouvernement de la détention en EPM ? Quels types d'adaptation, de résistance ou de repli émergent au contact de cette activation ? S'il s'agit avant tout de rendre compte de manière approfondie d'expériences de réclusion, l'enjeu est aussi de les éclairer au regard des propriétés et des trajectoires sociales de ces jeunes, y compris par la façon dont eux-mêmes les perçoivent et les racontent.

Observer, surveiller, affecter, différencier, éduquer, punir, instruire, soigner : ainsi s'esquisse la singularité du gouvernement contemporain de l'EPM, son orientation, sa stratégie. En un mot : son « projet ». Mais précisément, une stratégie n'est jamais qu'un projet, jamais abouti, toujours à accomplir. C'est précisément son inaboutissement, toujours reproduit, son imperfection, toujours rappelée, et sa mise à mal récurrente, parfois par les acteurs censés participer à son effectuation, qui lui donne sa dynamique particulière. Le « projet EPM » est nécessairement le fruit d'un faisceau de mouvements contradictoires. Toujours en train d'advenir, il est en même temps rendu impossible par l'introuvable consensus des professionnels pour définir le « bon » partenariat, la « bonne » pluridisciplinarité. Car déjà dans chacune de ces positions sont contenues trop de visions du monde, trop de représentations contradictoires du sujet à gouverner.

L'analyse de cette stratégie générale s'opère à travers quatre couples conceptuels (Surveiller/Observer, Affecter/Différencier, Eduquer/Punir, Soigner/Instruire), tout en décrivant, au ras des pratiques concrètes, des dilemmes personnels et des conflits interpersonnels, des principes de justice et des impasses morales, toutes les contradictions internes à chacune de ces modalités de gouvernement. Plus encore, elle donne à voir la mise à l'épreuve de l'une par

l'autre : la mise à mal du soin par la surveillance, de l'éducation par la punition, de la punition par le soin, de l'instruction par l'affectation, etc. Il s'agit, en somme, de dépasser l'opposition entre une lecture gouvernementaliste, qui risque d'exagérer la cohérence d'une stratégie, et une lecture interactionniste, qui risque de se perdre dans les péripéties microsociales, de ne plus chercher à comprendre globalement le dispositif, avec ses outils et ses savoirs, ses techniques et ses technologies, ses rationalités et irrationalités.

Méthodes d'enquête

Un tel programme, visant en quelque sorte à saisir les prisons pour mineurs à la fois « par le bas » – au ras du quotidien carcéral – et « par le haut » – dans les mises en discours de cette réalité –, supposait de recourir à un travail empirique original. Cette recherche articule ainsi trois méthodes d'enquête.

Premièrement, une enquête *intra-muros* de type ethnographique. Elle associe observations directes au sein de deux EPM et d'un QM, dans tous les lieux et services (du pôle socio-éducatif au quartier disciplinaire, des salles de classe au gymnase, des commissions pluridisciplinaires uniques (CPU) aux réunions de direction, etc.), plus d'une centaine d'entretiens semi-directifs formels avec tous les acteurs de la détention, de nombreuses discussions informelles au jour le jour, et enfin l'analyse documentaire d'un matériau de première main, constitué en particulier de dossiers socio-éducatifs et du Cahier électronique de liaison (CEL), outil de coordination des tâches et d'observation comportementale des jeunes détenus. Ce volet ethnographique étudie le travail des multiples professionnels qui interviennent quotidiennement en prison pour mineurs (EPM et QM), avec les routines mais aussi les tensions, voire les conflits, qui rythment l'activité. Il retrace la construction des trajectoires carcérales des jeunes détenus : l'affectation des jeunes à leur arrivée, la préparation de leur sortie, l'organisation de leur quotidien en détention, les éventuelles bifurcations qui résultent des différentes réunions ou commissions dont ils sont l'objet. De ce point de vue, nos questionnements ont notamment porté sur le sens que prend, pour un jeune, son passage en prison, sous l'angle de sa trajectoire singulière. Celle-ci est tout autant parcours de vie et histoire socio-pénale, tissée par ce qu'ils vivent entre les murs, mais aussi par la place qu'occupe le temps d'incarcération dans leur vécu singulier. C'est au final toute l'organisation des prisons pour mineurs qui est ici embrassée, de la reconfiguration des territoires professionnels aux dispositifs de production de l'ordre et de conduite des conduites, en passant par les différents types d'interactions qui s'établissent entre jeunes et professionnels.

Deuxièmement, des « analyses en groupe » réunissant divers professionnels exerçant en EPM, organisées à partir des contacts établis grâce à l'immersion *in situ*. Cette méthode, qui obéit à un protocole codifié, avait notamment été éprouvée à propos des transformations du système pénal, mais n'avait pas encore été utilisée de manière approfondie en matière carcérale et, *a fortiori*, avec des professionnels travaillant dans des prisons pour mineurs françaises. Deux « analyses en groupe », d'une durée de deux jours chacune, ont été menées. Consistant en des entretiens collectifs réalisés avec un groupe de professionnels de chaque EPM étudié, elles ont réuni une

quinzaine de participants, représentatifs des différents acteurs pertinents selon la problématique concernée. Chaque groupe était constitué, en sus des chercheurs, d'un panel diversifié d'intervenants (enseignants, professeurs techniques PJJ, éducateurs, médecins, surveillants, psychologues, etc.) choisis en fonction de leur catégorie professionnelle, en évitant dans la mesure du possible la présence des supérieurs hiérarchiques. Sur la base de récits d'expérience discutés dans un cadre interactif, ces entretiens ont permis d'explicitier les présupposés, les incertitudes, les litiges qui résultent du travail partenarial. L'originalité de cette démarche est d'impliquer une analyse menée *par* les participants *avec* l'aide des chercheurs ; il s'agit d'un travail réflexif mené en commun, à partir de la narration d'expériences vécues par les membres du groupe.

Troisièmement, une analyse des controverses publiques relatives aux EPM, qu'il est fructueux de confronter à celles, plus strictement professionnelles, que les entretiens en groupe et l'enquête ethnographique ont mis en relief. Ce volet a d'abord consisté, pour le cas français, en l'analyse socio-informatique d'un corpus à l'aide du logiciel Prospéro, conçu pour décortiquer des dossiers complexes. Ce corpus, constitué de près de six cents textes concernant les EPM sur une période allant de novembre 2002 à mai 2011, est composé de cinq séries, associées à plusieurs types d'acteurs, d'arguments et d'arènes (« presse/médiatique », « officiel/étatique », « syndical/professionnel », « associatif/militant », « parlementaire/partisan »). La « controverse EPM » est ici examinée sous différentes dimensions, en mêlant plusieurs registres : descriptif (que se passe-t-il dans les EPM ? comment fonctionnent-ils concrètement ? la journée-type est-elle bien orientée par une visée éducative ?), normatif (les EPM sont-ils un bon ou un mauvais dispositif ? valent-ils mieux que les QM ? quelle est l'ampleur de l'écart entre le projet et son application, entre les normes et les pratiques ?), et prescriptif (quelles mesures seraient nécessaires pour améliorer les EPM ? une amélioration est-elle d'ailleurs possible ou souhaitable, ou faut-il tout simplement les supprimer, de même que les QM ?). Mais il s'agit aussi de restituer les discours de justification, les registres critiques, les stratégies rhétoriques, les points d'appui argumentatifs, lesquels dépendent en partie des événements de la détention. En outre, une comparaison du cas français avec le débat public relatif à l'emprisonnement des mineurs dans deux pays au cours des années 2000, la Belgique et l'Allemagne, met en perspective la physionomie de la configuration française, et permet d'apprécier avec plus de distance sa singularité comme sa banalité.

L'articulation entre ces différentes méthodes fonde l'originalité autant que la richesse empirique de cette recherche. Un impératif de réflexivité incite dans le même temps à préciser sa situation particulière. Une première difficulté est née de la nécessité d'intégrer, au cours même de l'enquête et de sa restitution, les évolutions parfois rapides affectant la vie en détention de tel ou tel établissement (comme la mise en œuvre des régimes différenciés). Une seconde difficulté tient au hiatus entre la temporalité « tiède » de l'enquête, qui s'est déroulée essentiellement, pour sa partie empirique, au cours de l'année 2010, et l'actualité « chaude » qui anime les EPM au moment même de la remise de ce rapport, et qui peut potentiellement aboutir à un changement des logiques d'action, des perceptions professionnelles et des compromis pratiques.

Analyses et résultats

La création des EPM a reflété et renforcé d'intenses controverses publiques autour des transformations de la justice des mineurs. Pour leurs défenseurs, ils représentaient une avancée majeure, l'implantation d'une logique scolaire dans la prison, l'introduction d'activités utiles en lieu et place d'une oisiveté stérile ; pour leurs détracteurs, l'incarnation d'une extension sans frein du recours à l'enfermement et le symbole d'une société criminalisant de plus en plus sa jeunesse, soit sa population la plus vulnérable. Le souci de faire de l'incarcération des mineurs un moment éducatif est porteur, en tant que tel, d'une transformation du sens de « l'éducabilité » des mineurs délinquants. Elle ne saurait plus être pensée dans une pure opposition aux pratiques répressives qui ont toujours, à des degrés divers, participé à la régulation de la délinquance juvénile. Cette reconfiguration enchante certains des acteurs de cette controverse, qui louent l'équilibre retrouvé entre deux postures longtemps considérées comme antithétiques ; elle en effraye d'autres, qui s'inquiètent de voir les prérogatives éducatives de ce segment judiciaire mises à mal par la montée en puissance d'un regard sécuritaire sur la délinquance juvénile et son traitement. Il n'est pas ici le lieu de prendre part à cette controverse – d'autres arènes et d'autres supports s'y prêtent davantage –, pas plus que nous ne prétendons la trancher en occupant une position surplombante. Il convient néanmoins de la garder à l'esprit, ne serait-ce qu'en raison de ses répercussions sur les pratiques et, donc, les accrocs et démêlés quotidiens qui rythment le fonctionnement concret des prisons pour mineurs. Contentons-nous à ce stade de revenir sur les principaux enseignements que nous pouvons dégager de notre étude, en nous centrant sur les apports de la comparaison pour la description et la compréhension du fonctionnement des différents établissements observés.

L'impératif sécuritaire est prépondérant et omniprésent au QM, là où des logiques d'action hétérogènes se confrontent et s'articulent, non sans heurts, en EPM. L'inertie qui se dégage du fonctionnement du QM est le produit d'une gestion de la détention organisée autour de la seule volonté d'éviter tout débordement. À cet égard, le QM apparaît comme une caricature d'une prison pour majeurs. En EPM, force est de constater que la donne est relativement différente dans la mesure où la présence des quatre administrations entraîne un contrôle mutuel des pratiques, au moins par intermittence. Si l'administration pénitentiaire reste « maître chez elle » (supériorité flagrante dans le fonctionnement de certaines commissions pluridisciplinaires uniques (CPU) ou lors des décisions de transferts disciplinaires), l'exigence de collégialité n'est pas sans effet sur certains aspects de la vie quotidienne. Certes, en dernier ressort, l'impératif sécuritaire continue de dominer l'ensemble des logiques d'action ; nous décrivons, à cet égard, la sophistication des pratiques de surveillance et d'observation qui, sous maints aspects, font de l'EPM une prison comme les autres : un formidable système de contraintes.

L'organisation de la détention en EPM n'en est pas moins le fruit d'une articulation et d'une recherche de compromis minimal entre différents *ethos* professionnels. L'existence d'espaces propres pour protéger l'autonomie relative de certains groupes d'acteurs, et plus généralement l'importance accordée aux éducateurs de la PJJ et aux enseignants témoignent de la distance qui sépare les EPM des QM. Soulignons d'ailleurs ici que nous n'avons sans doute pas suffisamment

creusé l'analyse du fonctionnement de l'Éducation nationale en EPM (contenu des cours, modalités de constitution des groupes, nature des suivis personnalisés, etc.) et que ce fonctionnement pourrait faire l'objet d'une recherche complémentaire. L'architecture et la dimension spatiale de la régulation des rapports sociaux en détention illustrent elles aussi ces différences entre les deux types de structure. En QM, la gestion entre les deux ailes du quartier répond aux seuls soucis sécuritaires et de confort de travail des surveillants, et réduit de nombreux jeunes à une situation d'abandon, justifiée par des catégorisations stigmatisantes. Celles-ci participent alors à un cercle vicieux performatif, bien identifié par les sociologues de la prison, par le biais duquel les discours font advenir ce dont ils parlent, ce qui contribue en retour à les alimenter. En EPM, l'agencement général témoigne quant à lui d'une tension entre souci sécuritaire et volonté de créer des espaces de socialisation.

Les nombreuses rencontres, formelles et informelles, permises par l'immersion ethnographique approfondie, nous ont permis de saisir sur le vif les expériences des mineurs incarcérés, en QM et en EPM. Étant donné l'opposition organisationnelle entre les deux structures – immobilité *vs.* suractivité –, il était crucial de donner à lire les représentations et les points de vue propres des jeunes concernés. Si la plupart apprécient le fait de ne pas être constamment enfermés en cellule et de pouvoir bénéficier d'une gamme d'activités (scolaires, sportives, éducatives) plus ou moins étendue selon les EPM et les périodes, d'autres, à l'inverse, le dénigrent par contraste avec le QM, où ils estiment, paradoxalement, jouir d'une certaine autonomie en cellule, et vont parfois jusqu'à valoriser la « vraie » prison. Quoi qu'il en soit, n'ayant guère le choix, ils doivent supporter la détention et s'y adapter. Les jeunes ajustent certains de leurs comportements voire l'ensemble de leur « rôle » en fonction des différents espaces qu'ils arpentent et des multiples interlocuteurs qui leur correspondent. S'il leur arrive de se révéler franchement, notamment entre eux ou à l'occasion d'une conversation privée avec le sociologue, ils sont, de manière générale, en permanence sous le regard d'autrui et se doivent donc de « porter des masques » et, sinon de « faire bonne figure », du moins de « donner le change » (comportemental et/ou biographique) aux professionnels qu'ils côtoient. Car il en va de l'EPM comme de la prison en général : structurellement, dans un tel microcosme, le faux-semblant est roi et le pouvoir d'inculcation des normes sociales douteux.

Cependant, l'exercice comparatif s'est révélé fructueux pour aller au-delà des effets d'homogénéisation, évidemment puissants, inhérents à la structure carcérale. Si l'on a tendance à parler, y compris dans les controverses publiques, des EPM en général, comme s'ils constituaient un tout unifié, la comparaison entre les EPM « Chartreuse » et « Agora » a permis de déceler un ensemble de différences significatives. Pour l'expliquer, les professionnels (et tout spécialement les surveillants) mettent généralement en avant des propriétés qui seraient attachées aux jeunes eux-mêmes. Ils insistent volontiers sur l'ancrage géographique des circuits d'alimentation de chacune de ces prisons, qui génèreraient des types de population captive distincts, au regard des formes de délinquance et secondairement du profil socio-économique de ces jeunes : nous n'aurions simplement pas affaire aux mêmes détenus dans l'un et l'autre EPM. Nous souhaiterions ici mettre l'accent sur d'autres facteurs, structurels et organisationnels, qui sont d'ailleurs également pointés par les professionnels. Le regard croisé que nous avons porté sur les

deux EPM a ainsi permis de mesurer la force de l'impact architectural, et plus largement le poids de l'organisation de l'espace et des usages qu'elle permet ou entrave, sur les rapports sociaux en détention. La comparaison a également fait ressortir des différences patentes concernant la mise en œuvre des régimes différenciés. Alors que la direction pénitentiaire de l'EPM « Agora » assume leur finalité comme étant de nature infradisciplinaire et comme un outil supplémentaire dans la panoplie institutionnelle des modes de régulation des comportements déviants (aux côtés des mesures de bon ordre et du régime disciplinaire proprement dit), celle de l'EPM « Chartreuse » manifeste à ce sujet un souci légaliste plus marqué et une volonté de déconnecter leur fonctionnement d'impératifs sécuritaires – ce qui d'ailleurs suscite autant de scepticisme que de résistances de la part de nombreux professionnels.

Plus fondamentalement encore, la structuration et la composition des équipes sont, dans les deux cas, dissemblables ; or la configuration des rapports sociaux en détention dépend largement de ces divergences. La stabilité des statuts professionnels (titularisation vs. contractualisation), enjeu dont les agents s'efforcent de faire reconnaître l'importance, mais qui peine à prendre place dans un débat public dominé par des principes généraux et qui évincent ces questions socio-économiques, est à cet égard un facteur essentiel. Au sein de l'EPM « Agora », beaucoup de surveillants sont jeunes dans la profession, voire stagiaires, ce qui fragilise fortement leur position dans les relations qu'ils ont avec les jeunes, lesquels ne se privent pas de les « tester » verbalement et physiquement. Beaucoup de surveillants se sentent alors en situation d'insécurité et passent leur journée de travail dans la crainte (crainte de ne pas réussir à gérer un collectif, même de taille réduite, crainte de se faire injurier et chahuter en passant devant une unité de vie, etc.). À l'inverse, l'équipe pénitentiaire de l'EPM « Chartreuse », davantage composée de titulaires, est plus expérimentée et plus professionnalisée, rompue à l'exercice de la production de l'ordre et au jeu entre différents registres d'interaction que cette production requiert. Cela n'empêche certes pas l'équipe de se plaindre du laxisme supposé de sa hiérarchie en matière de discipline, mais cela lui ouvre un espace d'échange plus important avec les éducateurs, permettant aux représentants de l'administration pénitentiaire de revendiquer, d'une certaine manière (souvent empreinte d'un comportementalisme familialiste), un rôle éducatif en détention.

Du côté de la Protection judiciaire de la jeunesse, les dynamiques sont également différentes. Davantage contractuelle, peu encadrée par un directeur souvent contraint de travailler à l'extérieur, l'équipe PJJ de l'EPM « Agora » investit peu la détention (à travers par exemple des activités, ou tout simplement l'animation des unités de vie), se focalisant essentiellement sur les entretiens et le suivi individuels des jeunes. À l'EPM « Chartreuse » en revanche, la concurrence et/ou l'articulation des conceptions éducatives est plus intense, comme en témoigne notamment la diversification des activités proposées – sous-tendues ou pas par les théories du « faire avec ». Du côté de l'Éducation nationale, le rapport est inverse. L'équipe de l'EPM « Agora » est solide, spécialisée, et considérée comme le « socle » même de l'EPM ; là où les surveillants sont insécurisés, les enseignants exercent une véritable autorité sur les jeunes, décrits par tous comme polis et respectueux envers eux. À l'EPM « Chartreuse », à l'inverse, la nouvelle équipe, motivée et en pleine évolution au moment où nous réalisons nos entretiens, hérite néanmoins de la grande faiblesse de l'équipe précédente, legs négatif qui fait obstacle à sa conquête de légitimité et

d'autonomie en détention (mais, encore une fois, les choses évoluaient et il n'est pas improbable que ce constat soit en partie caduc à l'heure actuelle). Enfin, du côté du personnel soignant, le positionnement des deux cadres santé est radicalement divergent, ce qui, par ricochet, met en position de force ou au contraire de faiblesse certains membres de leurs équipes respectives en fonction de leur positionnement spécifique vis-à-vis du secret médical (assomption du secret partagé *vs.* défense stricte du secret médical).

Une tension analogue traverse l'injonction institutionnelle au « partenariat » et à la « pluridisciplinarité ». Cette injonction ne se réduit pas à une figure de discours : elle se concrétise dans la mise en place de multiples commissions (en particulier la CPU) où sont discutés le comportement présent des détenus mais aussi leur situation passée et la manière dont il est possible d'envisager et de construire leur futur. Ces deux mots d'ordre, « partenariat » et « pluridisciplinarité », sont répétés voire martelés, tant pour souligner la singularité du projet EPM que pour rappeler aux professionnels déviants le sens de leur mission dans une telle structure. Ils sont néanmoins quotidiennement mis à l'épreuve par la volonté des diverses administrations de conserver la mainmise sur leur propre espace professionnel et sur leur propre conception du « bon » gouvernement des détenus. C'est le plus souvent à propos de situations circonstanciées que le « projet EPM » *per se* est débattu par les différents professionnels, à travers des luttes qui, pouvant paraître à certains égards corporatistes, et ne visant qu'à défendre l'autonomie des diverses juridictions professionnelles, sont également et indissociablement des luttes politiques, ayant trait à ce qu'est un détenu, ce qu'est un délinquant, et ce que devraient être ses modes de traitement et de prise en charge.

La définition du « bon détenu » s'avère en effet un enjeu symbolique structurant des controverses entre les différents acteurs de l'EPM, par contraste avec les préoccupations qui dominent le débat public extérieur. Le « bon détenu », ou, plus précisément, le « bon profil EPM », c'est d'abord celui est un « un peu à l'aise en détention mais pas trop » ; c'est celui, ensuite, dont les parents sont « coopératifs sans être surprotecteurs » ; c'est celui encore qui s'investit dans les activités proposées sans manifester trop de mauvaise volonté, qui accepte, comme condition de la qualité de sa « prise en charge globale », non seulement de se faire observer par les différents intervenants mais également de se livrer et de dévoiler des parties de soi ; celui, enfin, et plus globalement, qui se montre perméable au travail de « responsabilisation ». On touche ici au cœur de l'ambivalence ontologique des EPM. Au souci de « détotalitarisation » de l'institution, qui entend accepter davantage la complexité sociale et humaine de l'adolescence déviante et inculquer les normes sociales dominantes par d'autres voies que la seule coercition, répond en effet une forme de « retotalitarisation » de l'institution, fondée sur la nécessité, pour la qualité de la « prise en charge globale », de connaître et maîtriser l'ensemble des faits et gestes, des pensées et projets des détenus. L'EPM réaliserait-il, par une ruse de l'histoire, l'utopie disciplinaire ?